

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUILLET 2020

Date convocation : 17 juillet 2020

Date affichage : 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 20h00 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis OPSOMER, maire.

Étaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, FOURÉ Léa, LAMANÉ Michèle, LELONG Marie-Line, MACRET Virginie
MM. : OPSOMER Denis, CLEMENT Jean-Pierre, de CAFFARELLI Christian, LEJEUNE Jean-Claude, MERCIER Sylvain, NUNC Willy

Absente excusée : Mme TAVERNIER Mélissa représentée par Sylvain MERCIER,

Secrétaire de séance : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

ORDRE DU JOUR

- **Budget primitif 2020**
- **Transfert à la CCALN de la compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021**
- **Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs**
- **Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire**
- **Questions et informations diverses**

PREAMBULE

Avant de traiter de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information ayant trait aux résultats de l'élection municipale. Le 18 mars dernier, la Préfecture de la Somme a saisi le Tribunal Administratif afin de contester le résultat du 1^{er} tour des élections municipales de la commune.

Une erreur dans le décompte des bulletins blancs modifie le nombre de voix nécessaire pour être élu. La Préfecture demande donc au Tribunal Administratif de proclamer l'élection de Monsieur Clément GAMBET qui a obtenu 159 voix alors que la nouvelle majorité requise est de 158 voix.

Informé de cette instance début juillet, Monsieur GAMBET a pris l'initiative de prévenir Monsieur le Maire alors que, ni la commune, ni les autres candidats n'avaient été informés de ce fait. Nous attendons le délibéré de l'audience au Tribunal Administratif qui est fixée au 3 septembre prochain.

BUDGET PRIMITIF

L'élaboration du Budget Primitif a été particulière cette année. Celui-ci a été établi en se basant sur les prévisions retenues l'année précédente, du fait de :

- 7 mois de dépenses déjà réalisées,
- une équipe municipale élue fin juin,
- un contexte sanitaire qui engendre des contraintes nouvelles,
- des inconnues sur la disponibilité des entreprises. En 2020, seuls les travaux les plus urgents seront réalisés.

Réunie spécifiquement, la commission « Finances » a validé le projet de budget présenté en Conseil Municipal.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
011	Ch. à caractère général	125 600,00 €	146 700,00 €
012	Ch. de personnel et frais assimilés	133 100,00 €	105 000,00 €
014	Atténuation de produits	27 735,00 €	27 735,00 €
65	A. Charges de gestion courante	36 900,00 €	36 900,00 €
66	Ch. financières	197,00 €	35,00 €
67	Ch. exceptionnelles	11 500,00 €	6 500,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €
023	Vi. Section Investissement	112 789,00 €	130 651,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	467 821,00 €	473 788,00 €

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	300,00 €	620,00 €
70	Produits des services	22 127,00 €	11 881,00 €
73	Impôts et taxes	69 704,00 €	78 001,00 €
74	Dotations, subventions	127 806,00 €	138 210,00 €
75	A. Produits gestion courante	45 000,00 €	59 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0	2 450,00 €
	TOTAL DES RECETTES	264 937,00 €	290 162,00 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	167 000,00 €	156 618,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 827,00 €	4 079,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	174 827,00 €	170 697,00 €

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
10	Dotations, fonds divers	7 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	0	1 200,00 €
021	Vi de la section de Fonctionnement	112 249,00 €	130 651,00 €
040	Opération d'ordre	540,00 €	267,00 €
	TOTAL DES RECETTES	119 789,00 €	132 118,00 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent 2019	0,00 €	314 873,00 €	0,00 €	38 579,00 €
Prévisions 2020	342 870,00 €	290 162,00 €	170 697,00 €	1 200,00 €
Sous-total	342 870,00 €	605 035,00 €	170 697,00 €	39 779,00 €
Vi de section à section	130 918,00 €	0,00 €	0,00 €	130 918,00 €
TOTAL DU BUDGET	473 788,00 €	605 035,00 €	170 697,00 €	170 697,00 €
<i>Excédent</i>		131 247,00 €		

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

A ce jour, la compétence de l'eau est assumée par le SIAEP pour les 4 communes Chaussoy-Epagny, Hallivillers, La Faloise et Lawarde-Mauger.

Le 7 juillet 2019, les élus de la CCALN ont choisi de transférer cette compétence optionnelle des communes vers la CCALN. Les communes avaient confirmé ce transfert.

Entre temps cette compétence est devenue obligatoire. La CCALN a redélibéré le 11 juin 2020 et a confirmé ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une commission spécifique réunira les communes concernées au sein de la CCALN pour gérer la distribution de l'eau potable.

Les communes sont appelées à approuver ce changement de statuts avant le 11 septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve les modifications statutaires portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La CCID est composée de 7 membres : le maire et 6 commissaires.

La commune doit proposer 12 commissaires titulaires dont 6 seront désignés par la DDFIP ;

et 12 commissaires suppléants dont 6 seront désignés par la DDFIP.

TITULAIRES

- MACRET Virginie, 14 rue de Chaussoy – HAINNEVILLE
- BARJAT Candice, 11 rue du Gué – EPAGNY
- DELARUE Dorothée, 28 rue d'enfer – CHAUSSOY
- CARLE Isabelle, 4 rue du château – CHAUSSOY
- ELOY Angélique, 4 rue du Fort – EPAGNY
- LAMANÉ Michèle, 8 rue de la Fontaine – EPAGNY
- de CAFFARELLI Christian, 38 rue du château – CHAUSSOY
- MERCIER Sylvain, 38 rue de l'église – CHAUSSOY
- NUNC Willy, 19 rue de la Faloise – EPAGNY
- TAVERNIER Mélissa, 36 rue de l'église – CHAUSSOY
- CLEMENT Jean-Pierre, 23 rue de l'église – CHAUSSOY
- LEJEUNE Jean-Claude, 13 rue de la Faloise – EPAGNY

SUPPLEANTS :

- GAMBET Clément, 36bis rue de l'église - CHAUSSOY
- PIQUET Frédéric, 5 rue de Chaussoy HAINNEVILLE
- LEMAIRE Loïc, 8 rue de Flers – CHAUSSOY
- LEGRAND Serge, 45 rue d'enfer – CHAUSSOY
- FOURÉ Léa, 6 rue du Fort – EPAGNY
- LELONG Marie-line, 35 rue de l'église – CHAUSSOY
- ABDELLI Michèle, 1 rue d'enfer – CHAUSSOY
- LOBBÉ Claire, 10 rue du château – CHAUSSOY
- GERMAIN Stéphanie, 15 rue Denise – EPAGNY
- LAVOISIER Corinne, 3 rue Denise – EPAGNY
- BACHIMONT Dominique, 5 rue Denise – EPAGNY
- MULLET Didier, 22 rue Denise - EPAGNY

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL C.F.E

Le Projet de Loi de Finances Rectificative n°3 2020 permet aux communes d'aider au titre de 2020 les TPE du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, de l'aérien, du sport ou de l'événementiel, entreprises fortement impactées par le COVID 19.

Cette aide se traduit par une réduction de 2/3 de la CFE établie au titre de 2020.

Le financement de cette aide sera partagé 50/50 entre la commune et l'état.

En complément de cette décision, un recensement exhaustif des entreprises de la commune sera réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.**
- **Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

ADHESION A TIPI

La DGFIP a développé un service gratuit de paiement en ligne dénommé TIPI (Titre Payable par Internet). Ce service permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer de façon simple et rapide par carte bancaire. Le service est accessible 24 h/ 24 et 7 j / 7 dans des

conditions de sécurité optimale. La DGFIP prend en charge tous les coûts de fonctionnement liés au système gestionnaire de paiement. En revanche, la commune prend en charge les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire.

Pour permettre la mise en œuvre de ce mode de règlement, il faut assurer la compatibilité du système informatique de la commune avec celui de la DGFIP.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au dispositif TIPI et autorise le maire à signer tous documents pour sa mise en œuvre.

TOITURE ECOLE

À la suite d'infiltrations d'eau, la toiture de l'école nécessite des travaux urgents. Plusieurs devis ont été demandés. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de retenir l'entreprise la « mieux-disante » et qui s'engage à réaliser les travaux avant la prochaine rentrée scolaire.

Dans le même temps, une déclaration de dégât des eaux a été faite auprès de notre assureur pour remettre en état le plafond de la salle de classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour retenir l'entreprise la « mieux-disante » qui s'engagera à réaliser les travaux dans les délais impartis.**
- **Charge le maire de rechercher les subventions pour financer ces travaux.**
- **Charge le maire de faire une déclaration de dégât des eaux pour la remise en état du plafond de la salle de classe.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Document Unique d'évaluation des risques professionnels : Ce document n'existe pas alors qu'il est obligatoire. Monsieur NUNC se charge de le préparer et de le soumettre au conseil municipal. Ce document recense et analyse les risques professionnels de chaque poste de travail et présente les actions visant à couvrir ces risques.

- Entretien de la commune : Une comparaison entre 3 solutions est présentée au Conseil Municipal : soit une entreprise, soit un employé par l'intermédiaire du Centre de Gestion, soit le recrutement d'un employé communal directement par la Commune. Le conseil décide, majoritairement, dans un premier temps, d'avoir recours au centre de gestion pour trouver un employé. Une fiche de poste va être établie.

- Gestion de la Salle des Fêtes : Pour aider Angélique ELOY à assurer la gestion de la salle des fêtes, il est demandé un volontaire. Mélissa TAVERNIER se porte candidate, ce qui est accepté par tous.

- Syndicat d'eau : Denis OPSOMER a été élu président.

- CCALN : Alain DOVERGNE a été élu président.

- Masques : une distribution des masques disponibles à la mairie va être organisée avant la rentrée scolaire.

- Environnement : Il a été constaté un important dépôt de déchets dans une parcelle privée dans les marais à Epagny. La propriétaire est convoquée en mairie afin de remédier à ces nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.